

# Résidence de compositrice et compositeur - musique contemporaine

## SACEM

### Les demandes sont recevables :

- session 1, pour les résidences débutant au premier semestre 2024 : **du 15 décembre 2023 au 29 février 2024**,
- session 2, pour les résidences débutant au second semestre 2024 : **du 2 mai 2024 au 30 juin 2024**.

## Présentation du dispositif

L'aide vise à soutenir les structures accueillant un compositeur ou une compositrice de musique contemporaine en résidence en France ou à l'étranger en vue de la réalisation d'un projet de recherche ou d'écriture, de diffusion ou pédagogique.

C'est un programme qui s'articule autour de 3 volets :

- résidences de recherche et/ou d'écriture,
- résidences d'accompagnement à la diffusion,
- résidences pédagogiques).

## Conditions d'attribution

### A qui s'adresse le dispositif ?

#### — Entreprises éligibles

Cette aide s'adresse aux structures accueillant une compositrice ou un compositeur de musique contemporaine en résidence (festival, lieu de diffusion, académie, ensemble, orchestres, etc.) en fonction de la typologie de la résidence.

#### — Critères d'éligibilité

La demande d'aide est émise uniquement par la structure d'accueil en résidence (festival, lieu de diffusion, académie, ensemble, orchestre, etc.).

Une même structure peut déposer un maximum de 5 dossiers par an pour l'ensemble des programmes d'aide dédiés à la musique contemporaine (aide à la commande et la production de concert et aide à la résidence).

La structure s'engage à prendre en charge les dépenses afférentes à la résidence (transport, logement, restauration...) et la rémunération des actions complémentaires (masterclasses, répétitions...) en fonction de leur nature. Au minimum un tiers du montant accordé doit contribuer à cette rémunération.

Le porteur de projet doit être en règle au regard du paiement des droits d'auteur.

## Pour quel projet ?

### — Critère d'éligibilité du projet

Un dossier de demande d'aide doit être déposé par projet de résidence. Un projet peut cependant inclure plusieurs compositeurs ou compositrices. Une même structure peut déposer plusieurs dossiers concernant le même compositeur ou la même compositrice uniquement s'il s'agit de projets différents.

Le projet peut se dérouler en France ou l'étranger et le porteur de projet peut être domicilié en France ou à l'étranger.

### — Présentation des projets

#### **L'aide s'articule autour de 3 volets centrés sur les typologies de résidence suivantes :**

Un même projet ne peut être déposé que dans un seul volet.

##### Résidence de recherche ou d'écriture

Elle s'adresse aux équipes artistiques (ensembles, orchestres, etc.) et aux lieux de diffusion (salles, festivals, etc.). Elle doit inclure un travail spécifique autour d'un lieu, d'un territoire et des partenaires culturels à proximité. Elle doit aboutir sur la création d'une ou plusieurs œuvres et doit comprendre une phase de restitution (concert, spectacle, sortie de résidence, etc.).

La structure doit justifier jusqu'à un an de présence du compositeur ou de la compositrice en son sein. Pour les projets pluriannuels, la structure pourra déposer une demande pour chaque nouvelle année. Un soutien en année 1 ne garantit pas un soutien en année 2, même si une attention particulière sera portée aux projets pluriannuels.

##### Résidence d'accompagnement à la diffusion

Elle s'adresse aux équipes artistiques (ensembles, orchestres, etc.) et aux lieux de diffusion (salles, festivals, etc.). Elle doit aboutir sur un concert, un spectacle ou une représentation comportant une ou plusieurs créations ou reprises. Elle doit inclure la présence du compositeur pour les répétitions ainsi que des actions de médiation, d'EAC et/ou de sensibilisation des publics. Les frais de commande d'une œuvre nouvelle ne sont pas éligibles dans le cadre de ce soutien, une aide dédiée existant par ailleurs.

La résidence doit inclure jusqu'à une semaine de présence du compositeur ou de la compositrice (actions et interventions incluses) dans une période d'un mois autour de la représentation.

##### Résidence pédagogique

Elle s'adresse aux académies, concours ou équipes artistiques (ensembles, orchestres, etc.) qui portent un projet pédagogique ou d'insertion professionnelle.

La résidence doit inclure la présence d'un ou plusieurs compositeurs pour favoriser la transmission, le transfert de savoir-faire, la mise en réseau et/ou la professionnalisation d'artistes au sein d'un cadre permettant de créer des synergies et d'encourager à la mobilité.

La résidence doit inclure jusqu'à 30 jours de présence du compositeur ou de la compositrice.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Dans le cadre d'une résidence de recherche ou d'écriture, le montant de l'aide est plafonné à 15 000 €, dans la limite de 30% du budget du projet.

Dans le cadre d'une résidence d'accompagnement à la diffusion, le montant de l'aide est plafonné à 5 000 €, dans la limite de 30% du budget du projet.

Dans le cadre d'une résidence pédagogique, le montant de l'aide est plafonné à 10 000€, dans la limite de 30% du budget du projet.

Dans tous les 3 cas, l'aide est versée intégralement au porteur de projet. Au minimum un tiers du montant accordé doit contribuer à la rémunération du compositeur ou de la compositrice.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Le dossier déposé en ligne sur [le site de la Sacem](#).

— Éléments à prévoir

Les documents à joindre au dossier sont les suivants :

- le formulaire (modèle à télécharger lors du dépôt de la demande),
- le budget prévisionnel de la résidence (modèle à télécharger lors du dépôt de la demande). Dans le cadre d'une résidence pluriannuelle, seuls les frais qui seront engagés l'année ou de la saison de la demande sont à renseigner,
- la présentation détaillée ou note d'intention du projet musical,
- le contrat de résidence co-signé par le compositeur ou la compositrice et la structure d'accueil,
- le budget prévisionnel global de la structure (format libre).

---

## Organisme

### SACEM

- 225 avenue Charles de Gaulle  
92528 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex  
Téléphone : 01 47 15 47 15  
Web : [www.sacem.fr](http://www.sacem.fr)

---

## Déposer son dossier

- <https://aide-aux-projets.sacem.fr/nos-programmes-aide/connexion/aide-a-la-residence-de-compositeur-de-musique-contemporaine>

---

## Liens

- [Comment déposer une demande d'aide ?](#)